

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT CINQ OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 25 Octobre

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Pierre GRATALOU, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Eric PRADAT, Mario SCARNA.

Pouvoirs :

Laurence MEUNIER donne pouvoir à M.Gérard CROYET

Emilie SOLLIER donne pouvoir à M.CHAPPAZ Jean-Marc

Jacques FORAT donne pouvoir à M.Mario SCARNA

Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Claudine ROCHE

Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Pierre GRATALOU

Jacques MEILHON donne pouvoir à Hugues JEANTET

Patrick BOUVET donne pouvoir à Bernard ROMIER

Laurent FOURGEROUX donne pouvoir à Sophie MONTAGNIER

Absents excusés sans pouvoir : Mme Eliane BERTIN,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Claudine ROCHE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 28

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE : 18 octobre 2017

DATE D’AFFICHAGE : 2 novembre 2017

OBJET : Modification d’un emploi d’agent périscolaire à temps non complet de 10 h00 à 8 h12 -----N°2017/90

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la délibération n°2009/69 du 18/12/2009 portant évolution horaire à 20h00 d’un poste d’adjoint d’animation,

Vu la délibération n°2017/48 du 12 mai 2017 portant actualisation du tableau des effectifs

Vu l’avis du CT,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2017 et des réorganisations mises en place, il y a lieu de diminuer le temps de travail d’un poste agent périscolaire ouvert au grade d’adjoint technique à temps non complet de 10 h00.

Il y a lieu de réduire le temps de travail d’une heure hebdomadaire en horaire annualisé, soit une évolution du temps de travail de 10 h00 à 8 h12 hebdomadaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **DECIDE de modifier à compter du 1^{er} novembre 2017, l'emploi d'agent périscolaire ouvert au grade d'adjoint technique précité comme suit :**
Diminution du temps non complet de 10h00 à 08h12 hebdomadaires.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune de Grézieu-la-Varenne, chapitre 012.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-La-Varenne